

*Annexe 5  
Bilan de la  
concertation*

**SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale)  
**Pays Picard**

*Vallées de l'Oise et de l'Ailette*



# Sommaire

## Sommaire .....2

### I. Préambule ..... 4

- 1. Contexte de l'élaboration ..... 4
- 2. Les objectifs poursuivis par la procédure de révision du SCoT .....5
- 3. La gouvernance .....5

### II. La concertation : un pilier de la co-construction du territoire ..... 6

- 1. Cadre juridique ..... 6
- 2. Les documents qui composent le SCoT .....7
- 3. Les modalités de la concertation fixées par le Syndicat Mixte Pays Picard ..... 8
- 4. Actions mises en œuvre dans le cadre de la concertation ..... 8

### III. Construction collective avec les élus et les partenaires ..... 9

- 1. Ateliers thématiques avec les élus ..... 9
- 2. Comités de Pilotage (COFIL) et Comités Technique (COTECH) .....13
- 3. Sensibilisation et restitution ..... 14

### IV. Concertation et communication auprès du public .....16

- 1. Supports visuels .....16
- 2. Site internet du Pays Picard ..... 24
- 3. Les bulletins intercommunaux ..... 24
- 4. Articles et communiqués de presse ..... 24
- 5. Réseaux sociaux et publications numériques .....29
- 6. Réunions publiques .....35
- 7. Cahier de concertation .....35

### V. Les observations émises et leur traitement .....36

### VI. Conclusion .....37



## I. Préambule

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil stratégique de planification et de coordination des politiques publiques d'aménagement.

Il vise à assurer la cohérence entre les politiques locales d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique et de préservation des espaces naturels, à l'échelle d'un bassin de vie.

Le SCoT fixe alors un projet de territoire partagé entre les collectivités, les acteurs locaux et les habitants, en traçant les grandes orientations pour les quinze à vingt prochaines années. Il constitue un document cadre de référence pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou encore les Plans de Déplacements Urbains (PDU).

### 1. Contexte de l'élaboration

Le SCoT du Pays Chaunois a été approuvé en février 2011.

Une évaluation, conduite en 2017, a permis de dresser un bilan de sa mise en œuvre et de repérer les besoins d'évolution, notamment pour mieux intégrer les nouvelles dynamiques territoriales, économiques et environnementales.

À l'issue de cette évaluation :

- Les élus ont décidé d'engager une procédure de révision afin de mettre le SCoT en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires : Loi ALUR (2014), Loi ELAN (2018).
- Le périmètre du SCoT a été étendu à 16 nouvelles communes, ce qui a conduit à un territoire désormais composé de 84 communes, réunies au sein des deux intercommunalités membres du Syndicat Mixte du Pays Picard. Le SCoT doit désormais prendre en compte ce nouveau périmètre.
- Une première révision a été conduite jusqu'en 2019, recueillant plusieurs avis favorables mais aussi des réserves sur certains objectifs, notamment en matière de production de logements jugés trop ambitieux.

En 2021, le territoire a adopté une nouvelle identité : « Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette », reflétant mieux son périmètre et sa cohérence géographique.

Cette même année, la loi Climat et Résilience a introduit l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050, appelant à une approche plus sobre et plus intégrée de l'aménagement.

Dans ce nouveau contexte, les élus ont réaffirmé leur volonté, par délibération du 20 décembre 2023, d'engager une révision plus réaliste mais toujours ambitieuse du SCoT.

Le bureau d'études Géostudio et ses co-traitants (AID, 2AD et Lexcap Avocats) ont par ailleurs été retenus en 2024 pour accompagner cette démarche.

## 2. Les objectifs poursuivis par la procédure de révision du SCoT

La délibération complémentaire à la délibération de prescription du SCoT, adoptée le 01 octobre 2025, a fixé les objectifs suivants :

- D'intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire ;
- D'adapter les orientations du SCoT aux nouveaux enjeux du territoire en matière de sobriété foncière, transition écologique, mobilité, logement et développement économique ;
- De mettre à jour les documents du SCoT à l'échelle du nouveau périmètre de 84 communes.

## 3. La gouvernance

Le Syndicat Mixte du Pays Picard assure la maîtrise d'ouvrage du SCoT et pilote la démarche de concertation.

La gouvernance repose sur une concertation étroite entre les représentants des intercommunalités membres, les communes, les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres), ainsi que les acteurs socio-économiques et la société civile.

Cette gouvernance partagée vise à :

- Garantir la transparence et la lisibilité du processus d'élaboration ;
- Favoriser une appropriation collective du projet de territoire ;
- Et assurer la cohérence entre les différentes politiques locales menées sur le bassin de vie.

## II. La concertation : un pilier de la co-construction du territoire

La concertation est un pilier essentiel de la planification territoriale.

Prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, elle garantit l'information et la participation du public tout au long de l'élaboration du projet de SCoT.

Elle permet aux habitants, associations, acteurs économiques et institutionnels :

- D'être informés des orientations du projet,
- De formuler des observations, propositions ou contributions,
- Et de participer à la co-construction du projet de territoire.

La concertation constitue ainsi un exercice démocratique et collaboratif, visant à renforcer la transparence, la compréhension et l'adhésion autour du projet.

Elle ne se limite pas à une phase ponctuelle, mais s'inscrit dans une démarche continue tout au long de la procédure, depuis la prescription jusqu'à l'arrêt du projet.

### 1. Cadre juridique

La concertation constitue un élément fondamental du processus d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Elle s'appuie sur le cadre juridique défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, qui en a fait une obligation légale afin d'assurer la transparence et la démocratisation des politiques d'urbanisme.

Au-delà de cette obligation, elle vise également à favoriser l'adhésion du projet de SCoT aux enjeux contemporains de société, notamment dans une perspective de développement durable.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays Picard a défini les modalités de la concertation par une délibération spécifique le 01 octobre 2025, afin de garantir une information complète et une participation active de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette démarche permet de s'assurer que tous les habitants, associations, partenaires institutionnels et acteurs économiques disposent des moyens nécessaires pour prendre connaissance du projet, formuler leurs observations et contribuer à la co-construction du SCoT.

### Article L103-2 du Code de l'urbanisme :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. Les procédures suivantes :
  - a) L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; [...] »

### Article L103-3 du Code de l'urbanisme :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
2. Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;
3. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. [...] »

### Article L103-4 du Code de l'urbanisme :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis

requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

### Article L103-6 du Code de l'urbanisme :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

## **2. Les documents qui composent le SCoT**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est composé de trois documents principaux :

1. Le rapport de présentation, qui comprend :
  - Le diagnostic du territoire du Pays Picard ;
  - L'état initial de l'environnement (EIE) ;
  - L'évaluation environnementale ;
  - La justification des choix retenus ;
  - Les outils de suivi du SCoT.
2. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui définit les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire.

3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), complété par le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL).

Ce dernier constitue le document opposable du SCoT, auquel doivent être compatibles les plans locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi), les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat (PLH), ainsi que les autres documents de planification.

### 3. Les modalités de la concertation fixées par le Syndicat Mixte Pays Picard

La délibération complémentaire à la délibération de prescription du SCoT, adoptée le 01 octobre 2025, a défini les modalités de concertation avec le public.

Ces modalités ont été conçues pour garantir une information complète et une participation active de l'ensemble des acteurs du territoire, et prévoyaient notamment :

- « Mise à disposition des documents au siège du Syndicat Mixte et sur son site internet ;
- Organisation de réunions publiques, d'ateliers participatifs ou de groupes de travail thématiques à différentes étapes clés ;
- Affichage des informations dans les mairies membres ;

- Possibilité de formuler des observations via un registre dans les deux intercommunalités, lors des réunions publiques ou un formulaire sur le site internet du Pays ;
- Diffusion d'informations via la presse locale, les bulletins intercommunaux, et/ou les réseaux numériques.

Des actions de sensibilisation et d'échange avec les élus et le public ont d'ores et déjà été engagées, dans l'esprit de la concertation qui sera poursuivie selon les modalités définies ci-dessus. »

Le présent document constitue le bilan de la concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il répond aux obligations prévues par l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et présente l'ensemble des actions menées pour informer et associer le public.

### 4. Actions mises en œuvre dans le cadre de la concertation

Conformément aux modalités définies par la délibération complémentaire, plusieurs actions concrètes ont été engagées afin d'informer et d'associer la population :

- Affichage des informations dans les mairies membres, permettant un accès direct aux documents et aux principales orientations du projet ;

- Publication dans les bulletins intercommunaux et dans la presse locale, pour assurer une large diffusion de l'information ;
- Exposition publique présentant les documents et éléments du SCoT, favorisant la compréhension du projet ;
- Mise à disposition de la documentation sur le site internet du Pays Picard et via les réseaux numériques, pour faciliter l'accès à distance ;
- Formulaire en ligne pour permettre aux habitants de transmettre leurs observations et contributions ;
- Registre de concertation disponible dans les deux intercommunalités et lors des réunions publiques, offrant une possibilité supplémentaire de formuler des remarques par écrit ;
- Organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques, favorisant le dialogue direct entre élus, techniciens et habitants.
- Ces dispositifs ont été conçus pour garantir une information complète, une accessibilité pour tous et une participation active de la révision du SCoT.

### III. Construction collective avec les élus et les partenaires



#### 1. Ateliers thématiques avec les élus

Tel que prévu au point n°2 de la délibération du 01 octobre 2025, plusieurs ateliers participatifs et groupes de travail thématiques ont été organisés à différentes étapes clés, pour les phases PAS et DOO.

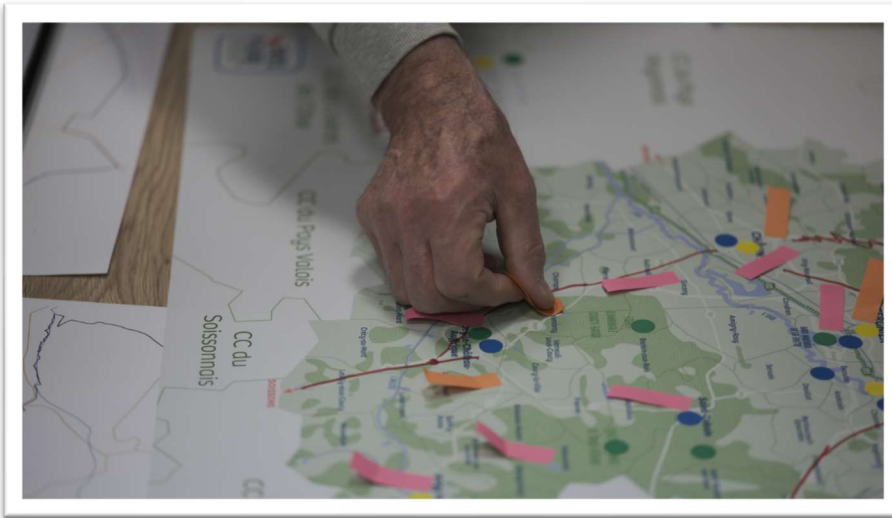
#### Phase Projet d'Aménagement Stratégique

Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), une série d'ateliers thématiques a été organisée au début de l'année 2025 afin d'associer les élus du territoire à la construction d'une vision partagée du Pays Picard. Ces ateliers participatifs, qui se sont tenus entre février et mars 2025, ont réuni les élus des deux intercommunalités membres – la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de Communes Picardie des Châteaux – autour d'une démarche collaborative et constructive.

Ils se sont tenus les :

- Jeudi 27 février, au sein de la communauté d'agglomération ;
- Mardi 04 mars, au sein de la communauté de communes ;
- Lundi 17 mars, au sein de la communauté d'agglomération ;

- o Mercredi 26 mars, au sein de la communauté de communes.



Atelier Phase PAS

Répartis en quatre sessions de travail, ces rendez-vous ont permis de mobiliser les élus du territoire. L'objectif était d'élaborer, collectivement, un diagnostic territorial partagé servant de base à la future stratégie d'aménagement afin de rendre compte de la vision des élus sur leur territoire.

Les échanges ont permis d'aborder le territoire à deux échelles : d'abord à celle du Pays, pour en identifier les grands équilibres, les complémentarités et les enjeux communs ; puis à celle des communes, afin de confronter les perceptions locales, valoriser les atouts, pointer les fragilités et partager les priorités.

Le déroulement des séances a privilégié une approche participative et ludique. Chaque atelier débutait par un quiz interactif permettant de poser un socle commun de connaissances sur le SCoT, la consommation foncière ou les politiques d'urbanisme. Les participants étaient ensuite invités à travailler sur des cartes du territoire, en petits groupes, pour identifier les points forts, les points faibles et les pistes d'amélioration. Cette méthode, visuelle et concrète, a favorisé des échanges riches et spontanés, y compris entre élus issus de territoires parfois éloignés ou aux réalités différentes.

Pour faciliter et homogénéiser la participation, chaque atelier s'appuyait sur des supports visuels projetés, une trame de travail papier et des cartes thématiques mises à disposition des participants. Ces outils ont permis de structurer les échanges et d'assurer la traçabilité des contributions.

Au-delà de leur apport technique, ces rencontres ont surtout constitué un moment fort de dialogue et de partage. Elles ont permis aux élus de s'approprier pleinement la démarche du SCoT. Ce travail collectif, à la fois pédagogique et mobilisateur, a posé les bases d'un projet d'aménagement stratégique ancré dans la réalité du territoire.

## Phase Document d'Orientations et d'Objectifs

Dans la continuité du PAS, trois journées d'ateliers se sont tenues les jeudis 02, 09 et 16 octobre 2025, réunissant élus et techniciens du territoire autour de la traduction opérationnelle du SCoT à travers le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Chaque rencontre a permis d'approfondir un thème structurant du développement territorial, en lien direct avec les orientations du PAS.

Le premier atelier, organisé le 02 octobre 2025 à Sinceny (CA), était consacré à la consommation foncière et à la densification. Il a permis de rappeler les grandes lignes du PAS et de faire un point sur la consommation d'espace passée, tout en abordant les conditions d'un développement plus sobre et mieux réparti. Les discussions ont notamment porté sur l'enveloppe foncière destinée à l'habitat, sa répartition selon les armatures territoriales et les besoins réels en logements et équipements.



*Atelier DOO 1 – Consommation foncière Matin*



*Atelier DOO 1 - Consommation foncière Après-midi*

Le deuxième atelier, tenu le 09 octobre 2025 à Trosly-Loire (CC) et animé par le cabinet AID, portait sur l'urbanisation commerciale et le développement économique. Après un rappel du PAS, les participants ont examiné le DOO du SCoT de 2019 pour en identifier les éléments à conserver, à actualiser ou à supprimer. Les échanges ont permis de faire émerger de nouvelles orientations autour de trois volets :

- L'économie, à travers les questions d'emplois, de filières et de foncier économique ;
- Le commerce, en recherchant un équilibre entre les commerces de proximité et les grandes surfaces, tout en veillant à la qualité urbaine des implantations et aux besoins logistiques ;
- Le tourisme, via la valorisation des patrimoines et le développement d'une offre d'hébergement et de loisirs cohérente à l'échelle du Pays.



*Atelier DOO 2 – Urbanisation commerciale*

Enfin, le troisième atelier, conduit le 16 octobre 2025 à Tergnier (CA) par le cabinet 2AD, s'est intéressé au cadre de vie, à l'environnement, aux mobilités et aux paysages.

Les discussions ont permis d'approfondir les orientations du DOO autour de trois axes majeurs :

- Énergie et climat : développement des énergies renouvelables, lutte contre les îlots de chaleur, intégration des orientations du PCAET et valorisation des projets en cours ;

- Ressource en eau : qualité, gestion partagée, désimperméabilisation et végétalisation des sols ;
- Biodiversité et paysages : prise en compte de la trame noire, protection des zones humides, valorisation des pelouses calcicoles et intégration des recommandations de la MRAe concernant les ZNIEFF de type 1.



*Atelier DOO 3 – Cadre de vie et environnement*

Ces trois journées d'échanges avaient pour objectif d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre concrète du projet de territoire.

Tous les élus du territoire ont été conviés à participer à ces ateliers, mais la mobilisation est restée partielle selon les thématiques abordées, notamment sur l'atelier consacré à l'urbanisation commerciale. Elle aurait, en effet, gagné à rassembler un plus grand nombre d'élus, compte tenu de l'importance de ce sujet et de l'introduction du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial Local (DAACL) désormais obligatoire.

Une participation plus large aurait permis d'enrichir les échanges et de conforter les arbitrages collectifs sur ces questions stratégiques pour le développement équilibré du territoire.

C'est pourquoi deux réunions complémentaires ont été organisées, une dans chaque EPCI, afin d'associer plus étroitement l'ensemble des communes et d'approfondir les échanges sur ce thème.

De plus, des cartes thématiques (armature territoriale, urbanisation commerciale, biodiversité, etc.) ont également servi de supports d'échanges, notamment lors des ateliers élus et techniciens.

## 2. Comités de Pilotage (COFIL) et Comités Technique (COTECH)

Pour l'ensemble des phases composant la procédure du SCoT, cinq réunions du comité de pilotage (COFIL), réunissant techniciens et élus, se sont tenues aux dates suivantes :

- 22 novembre 2024,
- 13 mars 2025,
- 30 avril 2025,
- 26 novembre 2025,
- 03 décembre 2025.



*COFIL du 22 novembre 2024*

De plus, huit réunions du comité technique (COTECH) ont été organisées aux dates suivantes :

- 10 octobre 2024,
- 20 novembre 2024,
- 21 novembre 2024,
- 05 février 2025,
- 11 mars 2025,
- 23 avril 2025,
- 25 novembre 2025,
- 12 février 2026.

Par ailleurs, huit conférences des maires et conseils communautaires ont été organisées tout au long de la procédure aux dates suivantes :

- 16 décembre 2024,
- 17 décembre 2024,
- 27 février 2025,
- 24 mars 2025,
- 05 mai 2025,
- 06 octobre 2025,
- 20 octobre 2025,
- 13 janvier 2026.



*Conseil communautaire du 13 janvier 2026*

### 3. Sensibilisation et restitution

#### Sensibilisation

Le 23 avril 2025, le Syndicat Mixte du Pays Picard a organisé une réunion à Servais, rassemblant élus et techniciens des deux intercommunalités membres – la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF) et la Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC). Cette rencontre avait pour objectif de présenter les récentes modifications du SRADDET Hauts-de-France, adoptées en novembre 2024, et d'expliquer leurs impacts directs sur la révision du SCoT du Pays Picard ainsi que sur les documents d'urbanisme locaux.

La modification du SRADDET intègre désormais les ambitions de la loi Climat et Résilience, avec un objectif fort : atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050.

Cette évolution impose aux collectivités de repenser leur manière d'aménager le territoire, en limitant drastiquement

la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles. Dans ce contexte, la révision du SCoT devient un outil central pour guider la planification et orienter les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) en cohérence avec ces exigences.



*Réunion de sensibilisation SRADDET*

Cette réunion a réuni plusieurs acteurs clés du territoire et de la région. Stéphanie Deprez, directrice du service Aménagement régional à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, a apporté un éclairage stratégique sur les grandes orientations du SRADDET modifié, en expliquant

notamment comment les collectivités doivent agir pour atteindre les objectifs de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain. Les interventions de Nathalie TANIÈRE (SEDA) et de Benjamin SAUTJEAU accompagné de Christine VAN BABEKE et Joseph NIAUX (EPFLO) ont permis de présenter des outils concrets et opérationnels : recyclage de friches, requalification de sites, accompagnement technique et financier des communes pour optimiser l'usage du foncier.

Les échanges ont été l'occasion pour les participants de mieux comprendre :

- Les implications du SRADDET modifié sur le SCoT ;
- Les impacts sur l'enveloppe foncière des EPCI et sur les documents locaux ;
- Les solutions techniques et financières disponibles pour concilier aménagement et sobriété foncière.

Au-delà des aspects techniques et réglementaires, cette réunion a constitué un moment d'échange et de sensibilisation, favorisant l'appropriation collective des enjeux et permettant aux élus et techniciens d'identifier concrètement les actions à mener pour anticiper les adaptations à venir. Elle a renforcé le dialogue entre les différents acteurs du territoire et permis de préparer la suite de la concertation autour du SCoT, dans un esprit de co-construction et de prise en compte des réalités locales.

## Restitutions

Le 21 mai 2025, une réunion de restitution du PAS s'est tenue à Folembroy, rassemblant élus, techniciens et acteurs locaux du Pays Picard. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et de partager les choix structurants pour le développement du territoire sur les 15 à 20 prochaines années.

Lors de cette restitution, les participants ont pu :

- Découvrir les grandes lignes du PAS et son rôle de feuille de route stratégique pour le territoire ;
- Comprendre l'organisation du territoire autour d'une armature hiérarchisée de pôles (majeurs, secondaires, relais, de proximité) ;
- Identifier les orientations en matière de logement, de services, d'économie, de mobilité et de transition écologique ;
- Poser des questions et échanger sur les enjeux locaux et les impacts concrets pour chaque commune.

La restitution a été organisée de manière interactive, avec un quiz rapide en début de séance, permettant de rappeler les notions clés : dents creuses, densification, extension urbaine, sobriété foncière et armature territoriale. Ce format a facilité la compréhension des concepts et encouragé les échanges entre élus et techniciens.

Cette rencontre a permis de synthétiser les travaux menés lors des ateliers thématiques, d'expliquer les choix du PAS et de recueillir des retours pour enrichir la démarche. Elle illustre l'importance d'une concertation continue et partagée, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire pour assurer la cohérence et la pertinence du SCoT.

## IV. Concertation et communication auprès du public

### 1. Supports visuels

Afin de rendre la concertation plus lisible, interactive et accessible à tous, de nombreux supports visuels ont été conçus et utilisés à chaque étape de l'élaboration du SCoT.

Roll-ups, cartes thématiques, schémas explicatifs et trames de travail pour les ateliers ont servi à structurer les échanges et guider les participants dans l'expression de leurs observations et priorités.

### Des outils pédagogiques et synthétiques

Ces outils ont rendu les échanges plus concrets, interactifs et accessibles, notamment lors des ateliers avec élus et techniciens.

Le document « Le SCoT en 10 questions » a constitué un outil phare de communication et de vulgarisation. Il présente de façon claire et illustrée les objectifs du SCoT, ses grandes étapes et les enjeux majeurs du territoire (habitat, mobilités, environnement, économie).



Couverture "Le SCoT en 10 questions"

Envoyé par courrier aux communes puis distribué lors des ateliers, réunions publiques et expositions, ce document a permis d'instaurer un langage commun entre les élus, les acteurs du territoire et le grand public. Ce document a également été mis à disposition sur le site internet du Pays Picard.

## Une concertation appuyée sur des supports de présentation

Des roll-ups ont été spécialement conçus pour illustrer les différentes phases de la démarche, notamment la procédure du SCoT et le diagnostic territorial. Présents lors des réunions et des expositions sur les marchés, ils ont permis de visualiser les grands enjeux de manière simple et graphique.



Roll up - Exposition réunion publique PAS



Roll up - Exposition marché de Tergnier

## Révision du SCoT du Pays Picard

### LE SCoT EN ACTION : CHAQUE ÉTAPE COMPTE !

#### LE SCoT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le SCoT du Pays Picard est un document de planification qui définit les grandes orientations ainsi que les objectifs généraux de l'aménagement du territoire et de développement durable.

Ces objectifs devront ensuite être déclinés de manière opérationnelle dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ou non et dans les grands projets d'aménagement du territoire concerné.

#### LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE :

En décembre 2023, les élus du Syndicat Mixte ont défini des objectifs pour leur territoire. Le SCoT constitue le cadre de référence pour les politiques sectorielles du territoire (mobilité, climat, alimentation...), mené de manière globale et transversale.

#### LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE :

DIAGNOSTIC
PAS
DOO ET DAAL
VALIDATION

#### EN DIRE ET EN SAVOIR PLUS :

##### S'INFORMER

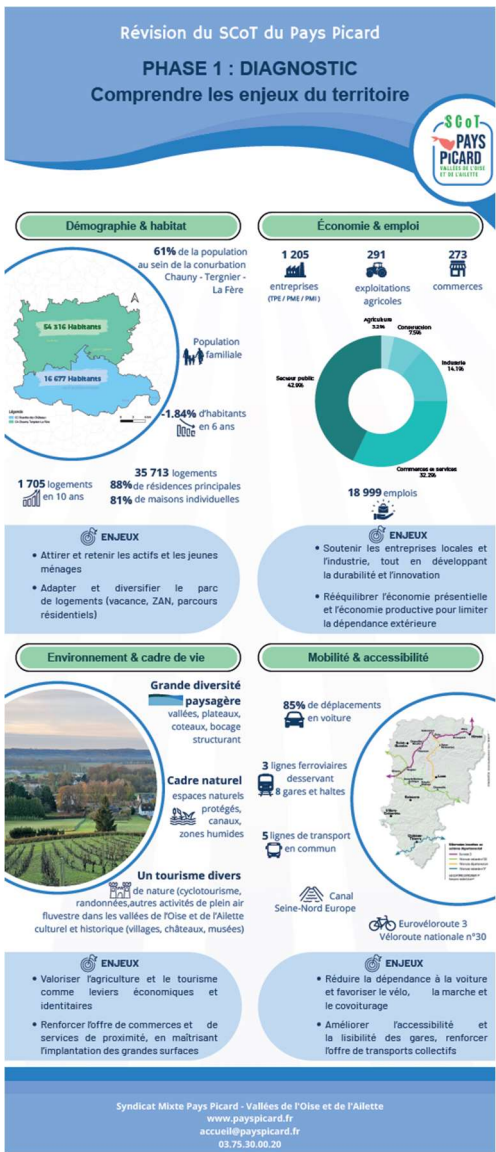
- Affichage des informations dans les mairies membres
- Bulletins intercommunaux
- Exposition publique
- Documentation sur le site internet du Pays Picard
- Réseaux numériques
- Presse locale

##### S'EXPRIMER

- Formulaire via le site internet du Pays Picard
- Registre de concertation
- Réunions publiques
- Possibilité de formuler des observations via un registre dans les deux intercommunalités

Syndicat Mixte Pays Picard - Vallées de l'Oise et de l'Ailette  
[www.payspicard.fr](http://www.payspicard.fr)  
[accueil@payspicard.fr](mailto:accueil@payspicard.fr)  
 03.75.30.00.20

Exemple du « roll-up » présentant la procédure



Exemple du « roll-up » présentant la phase diagnostic territorial

### Expositions sur les marchés

Plusieurs expositions sur les marchés ont été organisées. Ces temps d'échange ont permis d'informer la population sur la procédure en cours ainsi que sur les modalités d'expression mises à leur disposition. Les habitants pouvaient, s'ils le souhaitaient, s'exprimer directement sur place en inscrivant leurs observations dans le cahier de concertation.

Le premier marché, tenu le 12 février 2026, s'est déroulé place Herment à Tergnier. Cette rencontre a permis d'échanger avec une dizaine de personnes et de distribuer des flyers mentionnant le site internet du Pays Picard.

Le deuxième marché, tenu le 17 février 2026, s'est déroulé sur la place derrière la mairie de Folembray. Cette rencontre a permis d'échanger avec six personnes.

La troisième exposition s'est déroulée le 20 février 2026, sur la place du Marché Couvert à Chauny. Une vingtaine de flyers a pu être donné au public et une question sur l'ancienne voie de chemin de fer, à Folembray, a été posée. Le souhait de cet habitant de Chauny est de pouvoir passer à vélo, jusqu'à Coucy-le-Château-Auffrique.



Exposition sur le marché de Tergnier

Exposition sur le marché de Folembry

Exposition sur le marché de Chauny

**Les affiches et flyers**

Dans le cadre des événements de concertation organisés avec le public, Pays Picard a mis en place différents dispositifs d'affichage dans des lieux ouverts au public, tels que les mairies, conformément au point n°3 de la délibération du 01 octobre 2025, les panneaux d'affichage municipaux, les bibliothèques et médiathèques, ainsi que des commerces de proximité (comptoirs et vitrines).

Ces affichages avaient pour objectif d'informer les habitants des lieux et des horaires des réunions organisées. Les affiches ont été conçues de manière simple et accessible afin d'en faciliter la compréhension.

Des flyers ont été distribués lors des différentes expositions sur les marchés afin d'informer les habitants des différents moyens mis en place pour s'exprimer.

Ci-dessous figurent quelques exemples d'affiches et flyers utilisés au cours de la procédure, ainsi que des exemples de leur affichage.



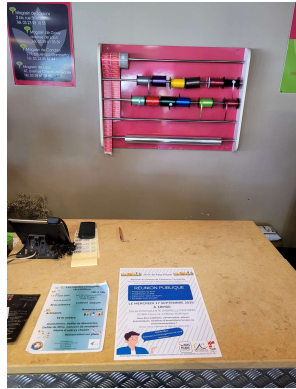
Affiches pour les différentes réunions publiques des phases PAS et DOO



Flyers distribués lors des expositions sur les marchés



Office de tourisme à  
Chauny



Fleuriste à Condren



Boulangerie à Tergnier



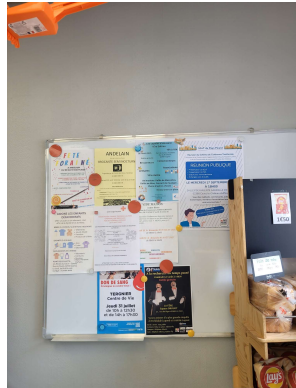
Intermarché à Anizy-le-  
Grand



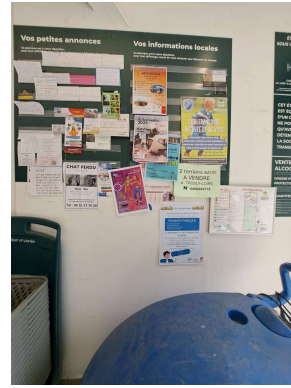
Boulangerie à Saint-  
Gobain



Netto à Tergnier



Boulangerie à La Fère



Carrefour contact à  
Blérancourt



Carrefour Market à  
Autreville



Magasin de vêtements à  
Blérancourt

Exemples d'affichage pour la réunion publique de la phase PAS



Mairie de Viry-  
Noureuil



Barisis-aux-Bois



Mairie de  
Bichancourt



Mairie de Brancourt-  
en-Laonnois



Mairie de Folembray



Mairie de Guny



Mairie de Charmes



Mairie de Condren



Mairie de Coucy-le-  
Château



Mairie de La Fère



Mairie de Manicamp



Mairie de Mennessis

Exemples d'affichage pour la réunion publique de la phase DOO



Mairie de Trosly-Loire



Mairie de Frières-Failloüel



Bibliothèque de Barisis-aux-Bois



Bibliothèque de Coucy-le-Château



Médiathèque de Tergnier



Bibliothèque de Condren



Médiathèque de Chauny



Médiathèque de Tergnier

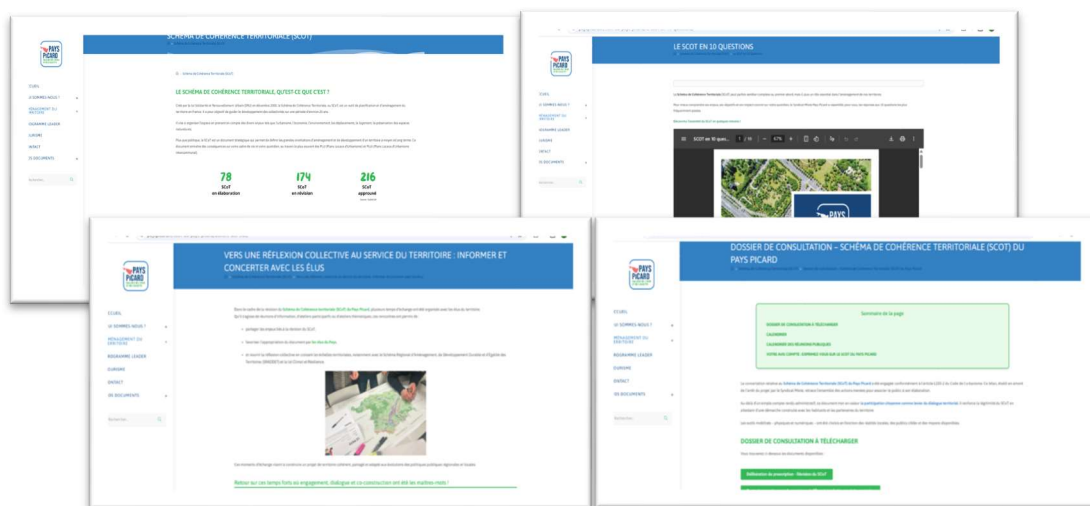


Panneau d'affichage

Exemples d'affichage pour la réunion publique de la phase DOO

## 2. Site internet du Pays Picard

Le site internet du Pays Picard (<https://www.payspicard.fr/scot-du-pays-picard/>) a constitué un outil central de diffusion de l'information tout au long de l'élaboration du SCoT. Il a permis aux habitants, élus et acteurs locaux d'accéder aux documents officiels (délibérations, dossier de consultation) ainsi qu'au document pédagogique « Le SCoT en 10 questions », conçu pour rendre le projet compréhensible par tous. Des articles réguliers ont présenté l'avancée des travaux, les principales étapes de la concertation et les ateliers réalisés, permettant à chacun de suivre l'évolution du projet et de contribuer de manière éclairée et documentée.



Site internet du Pays Picard - Section SCoT

Comme indiqué dans le point n°1 de la délibération du 01 octobre 2025, le dossier de consultation a été mis à disposition en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte et physiquement à son siège.

## 3. Les bulletins intercommunaux

Conformément au point n°5 de la délibération du 01 octobre 2025, des informations ont été publiées dans le bulletin intercommunal de Février-Mars de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, sous format d'une lettre d'information nommé « L'info de l'Agglo ».

En revanche, la Communauté de Communes Picardie des Châteaux ne publiant plus de bulletin intercommunal depuis 2024, aucune publication n'a pu être réalisée.

## 4. Articles et communiqués de presse

Comme indiqué au point n°5 de la délibération du 1er octobre 2025, plusieurs informations ont été diffusées par la presse locale.

## Articles de presse

Depuis 2025, de nombreux articles ont été régulièrement publiés dans la presse locale. Ces publications ont permis d'informer les citoyens tout au long de la procédure de révision du SCoT, en relayant l'avancée du projet et les réunions publiques organisées.


Ces publications ont été établies par *L'Aisne Nouvelle*. Une communication a également été faite auprès de *L'Union*, mais aucun article n'a été publié par ce journal.

Ci-après, quelques exemples de publications réalisées :

29/12/2025 11:23 Une réunion publique pour l'aménagement du territoire est prévue le 17 septembre à Coucy-le-Château - L'Aisne nouvelle

### Une réunion publique pour l'aménagement du territoire est prévue le 17 septembre à Coucy-le-Château

Une réunion publique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Picard aura lieu mercredi 17 septembre à la salle Gabrielle d'Estrées. Chacun pourra y apporter sa réflexion.



Le SCoT programme l'aménagement du territoire.


Par la rédaction  
Publié: 15 Septembre 2025 à 09h06

2 min

<https://www.aisnenouvelle.fr/658813/article/2025-09-14/des-vendanges-precoces-mais-toujours-aussi-conviviales-coucy-le-chateau>

29/12/2025 11:23 Une réunion publique pour l'aménagement du territoire est prévue le 17 septembre à Coucy-le-Château - L'Aisne nouvelle

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Picard, une réunion publique ouverte à tous est programmée le 17 septembre à 18 heures dans l'espace culturel Gabrielle d'Estrées à **Coucy-le-Château** (<https://www.aisnenouvelle.fr/782/locations/coucy-le-chateau-auffrique-aisne>).



À lire aussi  
**Abonnez-vous** [Des vendanges précoces mais toujours aussi conviviales à Coucy-le-Château](https://www.aisnenouvelle.fr/658813/article/2025-09-14/des-vendanges-precoces-mais-toujours-aussi-conviviales-coucy-le-chateau)

Pour rappel, le Schéma de cohérence territoriale est un document de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les quinze à vingt

<https://www.aisnenouvelle.fr/658813/article/2025-09-14/des-vendanges-precoces-mais-toujours-aussi-conviviales-coucy-le-chateau>

29/12/2025 11:23 Une réunion publique pour l'aménagement du territoire est prévue le 17 septembre à Coucy-le-Château - L'Aisne nouvelle

prochaines années. Il traite de nombreuses thématiques comme l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'environnement, l'agriculture, les équipements et services, le cadre de vie...

### Échanger sur les aménagements futurs

Le SCoT vise à construire un territoire cohérent, équilibré et durable à l'échelle intercommunale. Il sert, par ailleurs, de référence aux documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme, cartes communales) et aux projets de territoire.

Cette réunion publique placée sous l'autorité d'Emmanuel Liévin, président du Syndicat mixte du Pays Picard et de Vincent Pierson, Président du SCoT, va permettre de présenter le projet d'aménagement stratégique (PAS), d'en expliquer les grands axes et d'échanger sur les choix d'aménagements futurs. Chacun pourra y apporter sa réflexion afin de pouvoir construire un projet partagé et adapté aux besoins du territoire.

Plus de renseignements au 06 81 05 57 28 ou [territoire@payspicard.fr](mailto:territoire@payspicard.fr) / [mailcoterritoire@payspicard.fr](mailto:mailcoterritoire@payspicard.fr)

<https://www.aisnenouvelle.fr/658813/article/2025-09-14/des-vendanges-precoces-mais-toujours-aussi-conviviales-coucy-le-chateau>

29/12/2025 11:23 Une réunion publique pour l'aménagement du territoire est prévue le 17 septembre à Coucy-le-Château - L'Aisne nouvelle

prochaines années. Il traite de nombreuses thématiques comme l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'environnement, l'agriculture, les équipements et services, le cadre de vie...

### Échanger sur les aménagements futurs

Le SCoT vise à construire un territoire cohérent, équilibré et durable à l'échelle intercommunale. Il sert, par ailleurs, de référence aux documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme, cartes communales) et aux projets de territoire.

Cette réunion publique placée sous l'autorité d'Emmanuel Liévin, président du Syndicat mixte du Pays Picard et de Vincent Pierson, Président du SCoT, va permettre de présenter le projet d'aménagement stratégique (PAS), d'en expliquer les grands axes et d'échanger sur les choix d'aménagements futurs. Chacun pourra y apporter sa réflexion afin de pouvoir construire un projet partagé et adapté aux besoins du territoire.

Plus de renseignements au 06 81 05 57 28 ou [territoire@payspicard.fr](mailto:territoire@payspicard.fr) / [mailcoterritoire@payspicard.fr](mailto:mailcoterritoire@payspicard.fr)

<https://www.aisnenouvelle.fr/658813/article/2025-09-14/des-vendanges-precoces-mais-toujours-aussi-conviviales-coucy-le-chateau>

Parution dans *L'Aisne Nouvelle* le 15 septembre 2025 pour la réunion publique du PAS

29/12/2025 11:22 De Chauny à Anizy-le-Grand, le territoire doit se développer sur un espace limité par la loi ZAN - L'Aisne nouvelle

### De Chauny à Anizy-le-Grand, le territoire doit se développer sur un espace limité par la loi ZAN

Pour se projeter dans l'avenir, les collectivités disposent de plusieurs leviers. L'un d'entre eux, le SCOT, est en révision. Il permettra de définir le cap à suivre pour développer le territoire de la Picardie des Châteaux.

(/id659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité)

Par George Lucas  
Publié: 19 septembre 2025 à 08h00

Partager :

Dans le mille-feuille administratif, vous connaissez les communes, les départements, les régions et pour certains les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) que sont les communautés d'agglomération et de communes, en ce qui nous concerne. Mais vous connaissez peut-être moins le syndicat mixte du Pays Picard.

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

29/12/2025 11:22 De Chauny à Anizy-le-Grand, le territoire doit se développer sur un espace limité par la loi ZAN - L'Aisne nouvelle

### Les habitants invités à venir échanger à Tergnier et Brancourt-en-Laonnois sur l'avenir du Pays picard

Le futur schéma de cohérence territoriale a été présenté ce mercredi à un parterre d'élus et d'habitants.

Ce dernier regroupe les 36 communes de la communauté de communes de la Picardie des Châteaux, qui s'étend grosso modo de Bourguignon-sous-Coucy à Urzel en passant par Coucy-le-Château, et les 48 communes de la communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère. Le « pays », comme on l'appelle, a pour but de cadrer le développement de ces deux territoires à l'aide notamment d'un document, le SCOT (schéma de cohérence territoriale).

**À lire aussi**  
**Alerte** Les soins de l'hôpital de Chauny à la pointe du « début de vie »  
(/id659260/article/2025-09-16/les-soins-de-l-hopital-de-chauny-la-pointe-du-debut-de-vie)

**À lire aussi**  
**Alerte** Les soins de l'hôpital de Chauny à la pointe du « début de vie »  
(/id659260/article/2025-09-16/les-soins-de-l-hopital-de-chauny-la-pointe-du-debut-de-vie)

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

13/01/2026 10:36 Les habitants invités à venir échanger à Tergnier et Brancourt-en-Laonnois sur l'avenir du Pays picard - L'Aisne nouvelle

### Les habitants invités à venir échanger à Tergnier et Brancourt-en-Laonnois sur l'avenir du Pays picard

Les orientations et les objectifs du futur Schéma de cohérence territoriale (SCoT) seront présentés. L'occasion aussi d'échanger sur les enjeux de développement pour les 84 communes du Pays picard.

Le futur schéma de cohérence territoriale définira notamment les priorités en matière de territoire.

**Par Fabrice VERRIER**  
Journaliste à L'Aisne nouvelle  
Publié: 12 Janvier 2026 à 13h54

**À lire aussi**  
**Alerte** Les soins de l'hôpital de Chauny à la pointe du « début de vie »  
(/id659260/article/2025-09-16/les-soins-de-l-hopital-de-chauny-la-pointe-du-debut-de-vie)

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

13/01/2026 10:36 Les habitants invités à venir échanger à Tergnier et Brancourt-en-Laonnois sur l'avenir du Pays picard - L'Aisne nouvelle

### En décembre 2023, les élus du syndicat mixte Pays picard – vallées de l'Oise et l'Ailette (Picardie des châteaux et de l'Agglo Chauny-Tergnier-La Fère) ont décidé de revoir le Schéma de cohérence territoriale, aussi appelé SCoT. Ce document a pour objectif « d'organiser l'espace d'un territoire en prenant en compte notamment l'urbanisme, l'économie, l'environnement, les déplacements... », d'après le syndicat mixte. Il a des conséquences sur le cadre de vie via les plans locaux d'urbanisme.

**À lire aussi**  
**Grève SNCF : des perturbations à prévoir sur le réseau ferroviaire des Hauts-de-France**

Pour échanger sur les orientations et objectifs de travail, les habitants intéressés par les questions économiques sont invités à deux réunions publiques, ce mercredi 14 janvier à 18 heures à la salle polyvalente de Brancourt-en-Laonnois et le jeudi 22 janvier à 18 heures au Foyer Carnegie à Tergnier.

**Parution dans L'Aisne Nouvelle le 19 janvier 2026 pour les réunions publiques du DOO**

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

29/12/2025 11:22 De Chauny à Anizy-le-Grand, le territoire doit se développer sur un espace limité par la loi ZAN - L'Aisne nouvelle

### 85,5 hectares disponibles jusqu'en 2030

Ce document est « un outil de planification et d'aménagement du territoire ». Si une première version du SCOT a déjà vu le jour, il doit être révisé cette année pour répondre « aux besoins présents et futurs » du territoire et de ses quelque 72 000 habitants.

Autant de personnes qui seront impactées par l'aménagement de ce territoire. Un aménagement qui devra aussi prendre en compte de nouvelles contraintes, notamment liées à la loi climat et résilience et la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

**Quatre réunions publiques seront programmées d'ici la fin d'année pour permettre aux habitants de s'exprimer sur l'avenir de leur territoire.**

L'une des contraintes les plus prégnantes est la consommation de l'espace. Dans le Pays picard, « 208,3 hectares ont déjà été consommés », indique Gary Baillet du cabinet Geostudio. Une consommation qu'il faut maîtriser: Pour la période 2021-2030, il faudra donc limiter cette consommation à 85,5 hectares, sachant qu'une partie de cette réserve a été utilisée entre 2021 et 2025 (comme pour la construction des dernières surfaces commerciales (https://www.aisnenouvelle.fr/id656157/article/2025-09-03/bondren-marie-blichere-maugesois-frais-et-picard-font-le-plein-pour-leur) qui se sont implantées ou de pavillons résidentiels).

**Le SCOT de la discordie**

**À lire aussi**  
**Alerte** À La Fère, un élu regrette des travaux retournés du permis de louer – pour quelques bricoles - (/id659176/article/2025-09-16/la-ferre-un-elu-regrette-des-travaux-retournes-du-permis-de-louer-pour-quelques-bricoles)

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

29/12/2025 11:22 De Chauny à Anizy-le-Grand, le territoire doit se développer sur un espace limité par la loi ZAN - L'Aisne nouvelle

### 85,5 hectares disponibles jusqu'en 2030

Ce document est « un outil de planification et d'aménagement du territoire ». Si une première version du SCOT a déjà vu le jour, il doit être révisé cette année pour répondre « aux besoins présents et futurs » du territoire et de ses quelque 72 000 habitants.

Autant de personnes qui seront impactées par l'aménagement de ce territoire. Un aménagement qui devra aussi prendre en compte de nouvelles contraintes, notamment liées à la loi climat et résilience et la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

**Quatre réunions publiques seront programmées d'ici la fin d'année pour permettre aux habitants de s'exprimer sur l'avenir de leur territoire. Des réunions dont les dates n'ont pas encore été fixées.**

**Le SCOT de la discordie**

<https://www.aisnenouvelle.fr/659987/article/2025-09-19/de-chauny-anizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limité>

Parution dans L'Aisne Nouvelle le 19 septembre 2025 pour présenter le PAS

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle

## Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées

Les orientations d'aménagement et de développement du Pays picard vallées de l'Oise et de l'Ailette pour les vingt prochaines années sont en cours de création. Un document doit être validé ensuite pour créer les futurs espaces dans les 84 communes du territoire.

[/jd692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire](https://www.aisnenouvelle.fr/jd692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire)

Partage :



https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle  
<https://www.aisnenouvelle.fr/jd659987/article/2025-09-19/de-chauny-amizy-le-grand-le-territoire-doit-se-developper-sur-un-espace-limite>), celles de l'Agglo Chauny-Tergnier-La Fère  
<https://www.aisnenouvelle.fr/jd609987/article/2025-02-27/des-sites-de-la-communaute-dagglomeration-chauny-tergnier-la-ferre-vont-etre>) et de la Picardie des châteaux, qui doit ensuite être adapté dans les plans locaux d'urbanisme des communes ou les plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Cet outil s'intéresse à « *l'habitat, au volet économique (agriculture, zones d'activité, l'artisanat et les autres composantes notamment le tourisme), aux mobilités, à l'environnement, etc.* », explique Gary Bailleuil, du bureau d'études Géostudio, qui travaille au nouveau Scot.

### Un avis défavorable en 2019

En février, les élus des deux intercommunalités, réunis donc dans le Pays picard, devront arrêter la version qui sera présentée ensuite pour validation en préfecture. En 2019, cette dernière

https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle



Les grandes lignes du futur Schéma de cohérence territoriale du Pays picard ont été présentées à Tergnier, le 22 janvier.

Par **Thibaut VERRIER** (@thibaut-verrier)  
Journaliste à l'Aisne nouvelle

Publié: 26 Janvier 2026 à 19h12 | 4 min

Quelles grandes orientations d'aménagement et de développement seront choisies pour les vingt prochaines années ? Cette question, les élus du Pays picard vallées de l'Oise et de l'Ailette vont bientôt devoir la trancher, avec la fin de la phase d'études pour créer un nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot). Un document de planification à l'échelle de 84 communes

https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle  
 avait émis « *un avis défavorable, notamment sur la question de la projection démographique, déconnectée de ce qu'on observe et la consommation foncière qui en résultait* », souligne le chef de projet.

Pour présenter les grandes lignes du futur Scot, deux réunions publiques (<https://www.aisnenouvelle.fr/jd688554/article/2026-01-12/les-habitants-invites-venir-echanger-tergnier-et-brancourt-en-laonnois-sur>) ont été organisées à Brancourt-en-Laonnois et à Tergnier le 22 janvier. Salle Carnegie, devant douze habitants de Tergnier ou des usagers de la ville, le représentant de Géostudio et Vincent Pierson, maire d'Urcel, vice-président de la Picardie des châteaux et président du Scot du Pays picard ont donc évoqué les pistes retenues pour le futur Scot. « *Au-delà de l'obligation c'est important que l'on puisse s'adresser à l'ensemble des citoyens* », explique Vincent Pierson. L'objectif est « *que l'on puisse vulgariser au maximum ces démarches techniques mais qui sont essentielles par rapport à l'avenir du territoire* ».

https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle

### Le scénario positif de stabilisation de la population

Par exemple du côté de la démographie, les élus n'ont pas voulu aller vers un scénario négatif, « *difficile à porter. Et cela même si c'est ce qu'on observe en termes de population* », reconnaît Gary Bailleuil, avec une baisse de -0,35 % par an ces dernières années et un territoire à plus de 70 000 habitants (70 993 habitants en 2020). Ils ont l'ambition « *de stabiliser la population à 20 ans* ».

»  
**La marge de manœuvre du chiffre d'affaires commercial sur le territoire est très fine.**

Gary Bailleuil, chef de projet à Géostudio

Parmi les activités économiques suivies par le Scot, la question du commerce est centrale, avec AID un bureau d'études dédié. Les chiffres

https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle

d'affaires des commerces du territoire, ainsi que leurs perspectives d'évolution ont été pris en compte. Le parti pris est de ne pas déstabiliser le tissu commercial déjà existant, dans les centres et en périphérie dans les zones d'activité. « *La marge de manœuvre du chiffre d'affaires commercial sur le territoire est très fine* », appuie Gary Bailleuil. AID a évalué « *qu'on peut redévelopper dans les prochaines années à l'échelle des deux intercommunalités pas plus de 3 000 m² de surface de vente pour le commerce. Sinon, ça veut dire qu'on va aller chercher le chiffre d'affaires des autres* ». Avec trop d'offres commerciales, les habitants ne consommeront pas plus parce qu'ils n'auront pas les moyens de le faire.

Ce qui aussi dans le sens d'une économie de surfaces, une thématique forte dans les travaux d'aménagement pour les deux territoires.

https://www.aisnenouvelle.fr/692303/article/2026-01-26/chaunytergniercoucy-et-environs-les-reflexions-pour-le-developpement-du-territoire

201010205 10-40 Chauny/Tergnier/Coucy et environs : les réflexions pour le développement du territoire à 20 ans sont lancées - L'Aisne nouvelle

Après retour de la préfecture cette année au printemps pour validation, une phase d'enquête publique sera ouverte. La population pourra consulter les documents du futur Scot en ligne et réagir auprès du commissaire enquêteur et de manière générale auprès du Pays picard. Ensuite il sera définitivement arrêté et s'imposera aux communes dans les documents d'urbanisme.

Parution dans L'Aisne Nouvelle le 26 janvier 2026 pour présenter le DOO

## Communiqués de presse en ligne

Le Syndicat Mixte Pays Picard a communiqué sur la tenue des différentes réunions publiques par le biais de communiqués de presse.

Ci-après un extrait du communiqué de presse du 21 juillet 2025.

En partenariat avec :

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Chauny, le 21/07/2025

### Le Schéma de Cohérence Territoriale en débat : votre voix compte pour le futur de notre territoire

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Picard, Monsieur Emmanuel LIÉVIN, Président Syndicat Mixte du Pays Picard ainsi que Monsieur Vincent Pierson, Président du SCoT, vous convient à une réunion publique ouverte à tous. Ce temps d'échange est l'occasion de découvrir les grandes orientations du territoire pour les prochaines années : vos idées et vos remarques y ont toute leur place !

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : une vision d'ensemble pour le territoire**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 15 à 20 prochaines années. Il traite de nombreuses thématiques comme l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'environnement, l'agriculture, les équipements et services, le cadre de vie...

Le SCoT vise à construire un territoire cohérent, équilibré et durable à l'échelle intercommunale. Il sert par ailleurs de cadre de référence aux documents

d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales) et aux projets structurants du territoire.

**Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : les grandes priorités à partager**

Au cœur du SCoT se trouve le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il définit les grandes ambitions du territoire : attractivité, transitions écologiques, vitalité des centres-bourgs, préservation des espaces agricoles et naturels, amélioration du cadre de vie, accès aux services...

Cette réunion publique permettra de présenter le PAS, d'en expliquer les grands axes et d'échanger sur les choix d'aménagement futurs.

**Une concertation ouverte à tous les acteurs du territoire**

La parole des habitants, des commerçants, des agriculteurs, des associations, des professionnels et des élus est essentielle pour construire un projet partagé et adapté aux besoins du territoire.

**Mercredi 17 septembre 2025**  
**18h00**  
Ensemble Culturel  
Gabrielle d'Estrées  
02380  
Cousy-le-Château-Auffrique

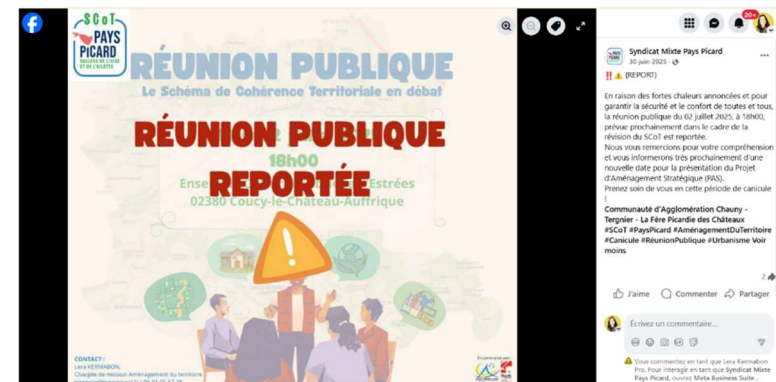
CONTACT :  
Lera KERMABON,  
Chargée de mission Aménagement du territoire  
territoire@payspicard.fr / 06 81 05 57 28

## 5. Réseaux sociaux et publications numériques

Comme mentionné au point n°5 de la délibération du 01 octobre 2025, plusieurs publications ont été diffusées sur différents réseaux numériques.

### Publications sur les réseaux sociaux du Pays Picard

Le Pays Picard a communiqué à de nombreuses reprises sur son compte *Facebook* pour informer les utilisateurs de ce réseau social sur les dates des différentes réunions publiques à venir. Des publications qui ont pu permettre de toucher un public plus large et plus diversifié que celui qui lit la presse locale. Plusieurs exemples ci-après de publications réalisées sur le compte *Facebook*.



Publication Facebook du 30 juin 2025



Publication Facebook du 05 septembre 2025



Publication Facebook du 27 juin 2025



Publication Facebook du 08 janvier 2026



Publication Facebook du 28 janvier 2026



Publication Facebook du 13 janvier 2026

### Publications sur les réseaux sociaux de L'Aisne Nouvelle

Le journal *L'Aisne Nouvelle* a communiqué plusieurs fois sur son compte *Facebook* pour informer les utilisateurs de ce réseau social sur les réunions publiques à venir ainsi que l'avancée du projet. Plusieurs exemples ci-après de publications réalisées sur le compte *Facebook* du journal.



Publication Facebook du 13 janvier 2026



Publication Facebook du 27 janvier 2026

## Publications sur les réseaux sociaux et le site internet de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère

La Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère a communiqué à de nombreuses reprises sur son compte *Facebook* et sur son site internet pour informer les citoyens sur la tenue des prochaines réunions publiques.

Une publication a d'ailleurs été réalisée le 26 février, avant l'arrêt projet menant à la « L'Info de l'agglo » de février-mars.

Plusieurs exemples ci-après de publications réalisées sur le compte *Facebook* de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère ainsi que sur son site internet.



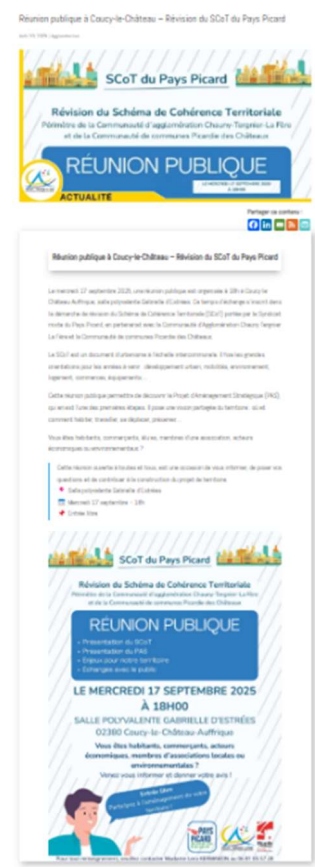
Publication Facebook du 27 juin 2025



Publication Facebook du 21 août 2025



Publication Facebook du 05 septembre 2025



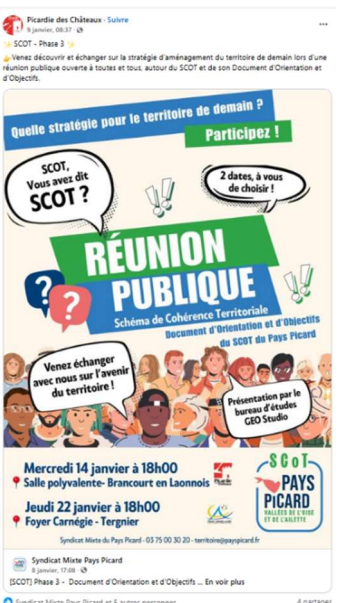
Site internet de la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère



Publication Facebook du 09 janvier 2026

### Publications sur les réseaux sociaux de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux a communiqué sur son compte Facebook pour informer les citoyens sur la tenue des prochaines réunions publiques. Un exemple ci-après de publication réalisée sur le compte Facebook de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux.



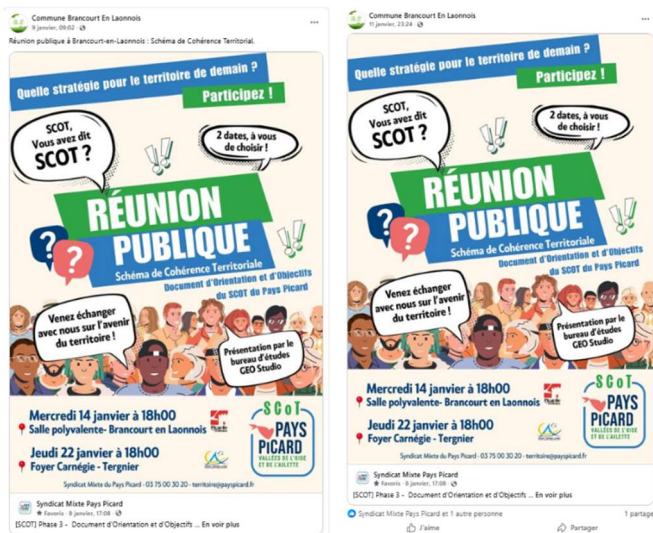
Publication Facebook du 09 janvier 2026

### Publications sur les réseaux sociaux des communes du Pays Picard

Les communes de Tergnier, Brancourt-en-Laonnois et Crécy-au-Mont, ainsi que la Mission Locale MEF Pays Chaunois, ont également utilisé leurs comptes Facebook pour informer les citoyens des prochaines réunions publiques. Quelques exemples de ces publications sont présentés ci-après.



Publication Facebook de la commune de Tergnier des 31 juillet 2025, 09 septembre 2025 et 20 janvier 2026



Publication Facebook de la commune de Brancourt-en-Laonnois des 09 janvier 2026 et 11 janvier 2026



Publication Facebook la Mission Locale MEF Pays Chaunois du 09 septembre 2025



Publication Facebook de la commune de Crécy-au-Mont du 22 août 2025

## 6. Réunions publiques

Comme annoncé dans le point n°2 de la délibération du 01 octobre 2025, plusieurs séries de réunions publiques ont été organisées en cohérence avec le calendrier établi pour l'élaboration du SCoT et les différentes phases de travail jalonnant la procédure.

Trois réunions publiques ont été organisées les 17 septembre 2025, 14 janvier 2026 et 22 janvier 2026. Ces rencontres ont complété les divers supports d'information et les modalités d'expression mises en place par le Syndicat Mixte.

La réunion du 17 septembre 2025, consacrée à la phase PAS, a rassemblé 45 participants à Coucy-le-Château-Auffrique. Celle du 14 janvier 2026, relative à la phase DOO, a quant à elle réuni 13 personnes à Brancourt-en-Laonnoise. Enfin, la réunion publique du 22 janvier 2026, consacrée également à la phase DOO, a compté 13 participants à Tergnier.

Chaque réunion publique a été annoncée via les différents canaux présentés précédemment : articles de presse, communiqués de presse, publications sur le site internet du Pays Picard, réseaux sociaux et affichages.



*Réunion publique de la phase DOO à Brancourt-en-Laonnoise le 14 janvier 2026*

## 7. Cahier de concertation

Conformément au point n°4 des modalités de concertation définies par la délibération du 01 octobre 2025, des registres d'observations ont été mis à disposition dans les sièges des EPCI membres ainsi que lors des événements (réunions publiques, marchés, etc.).

Les usagers pouvaient également faire part de leurs observations au moyen d'un formulaire en ligne, accessible directement sur le site internet du Pays Picard.

Enfin, tout au long de la révision du SCoT, il était aussi possible de contribuer par écrit ou par téléphone auprès de la chargée de mission SCoT.

Ces différents dispositifs permettaient de recueillir les remarques des habitants, des associations et des acteurs économiques. L'objectif était de centraliser les retours afin de les intégrer à la réflexion stratégique.

Malgré la diversité des moyens mis en place pour contribuer, une seule contribution a été recueillie.



Formulaire en ligne accessible sur le site internet du Pays Picard

## V. Les observations émises et leur traitement

Les observations recueillies ont été analysées et prises en considération dans le cadre de la réflexion conduite par les élus.

Ces contributions pouvaient, le cas échéant, contribuer à préciser certaines orientations stratégiques, à mettre en évidence des attentes du territoire et à ajuster le projet afin de mieux répondre aux enjeux identifiés.

La doléance inscrite au cahier de concertation portait toutefois sur les dispositions de la loi « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) et ne concernait pas directement le contenu du SCOT en révision. Dès lors, elle n'a pas donné lieu à une modification du projet de révision du SCOT.

## VI. Conclusion

Le bilan démontre que la concertation préalable a été menée de manière exhaustive et conformément aux modalités définies par la délibération du 01 octobre 2025. Les actions mises en œuvre ont permis d'informer, de débattre, de communiquer, d'associer et de recueillir les contributions de la population et des acteurs locaux.

Cette concertation s'est déroulée de façon continue tout au long de la procédure de révision du SCoT. Les élus du territoire ont veillé à associer l'ensemble des personnes souhaitant participer, notamment au travers de plusieurs réunions publiques organisées au cours de la procédure.

Globalement, la participation de la population a été soutenue, principalement lors des réunions publiques. En revanche, le cahier de concertation n'a recueilli qu'une seule contribution.

La mise à disposition des documents sur le site internet du Pays Picard ainsi que dans le dossier de consultation a permis à toute personne intéressée, habitante ou non du territoire, de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur SCoT du Pays Picard.

Les enseignements tirés de cette concertation et l'ensemble des dispositifs mis en place ont contribué à enrichir la réflexion stratégique du SCoT et à orienter le projet afin qu'il réponde de manière plus pertinente aux enjeux du territoire. Ce bilan sera soumis à l'organe délibérant du Syndicat Mixte pour approbation et sera mis à disposition du public, conformément aux dispositions légales.

